

REGLEMENT DU MARCHE AUX POUX 2026

Lieu : Jardin Public rue du 4 septembre à Liévin

Le marché aux poux est ouvert aux enfants de 6 à 16 ans

- Installation à partir de 9h00
- L'emplacement est de 4 mètres linéaires
- Tout emplacement inoccupé 30 mn après l'ouverture du marché pourra être réattribué
- Le tarif est de **0.00 €** par emplacement
- Tout exposant doit se conformer et respecter les réglementations en vigueur

Il est interdit

- D'occuper un emplacement sans inscription préalable
- De changer d'emplacement
- De vendre des denrées alimentaires
- De vendre des articles pour adultes

Attention :

- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.
- Il est souhaitable que les parents restent en dehors du stand de leurs enfants, sauf pour l'installation. (Cela ne veut pas dire de les laisser seuls)
- La responsabilité de l'organisateur s'exerce de 9h00 à 18h00.

Conseils :

- Faites un beau stand attrayant
- Prévoir un fond de caisse.
- Surveiller sa caisse et la mettre en lieu sûr,
- Confier à ses parents les billets et les chèques

But de l'organisation :

- **Développer chez l'enfant, l'esprit de solidarité et le souci de ne pas gaspiller. Ainsi que son sens des responsabilités et la gestion de sa « petite entreprise ».**

Engagement :

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Nom de l'enfant :

Âge :

Nom du parent ou responsable légal :

Signature du parent ou responsable légal :